# Avis de modification de l'évaluation Demande de réexamen (DR)



Année d'imposition foncière 2025

Section 1 : À propos de votre propriété	Propriétaire 1 (nom de famille, prénom
Numéro de rôle (voir la page 1 de votre avis d'évaluation foncière)	Propriétaire 2 (nom de famille, prénom  Nom de l'entreprise (le cas échéant)
Adresse de la propriété	
	Poste/titre (le cas échéant)
Municipalité	
	Numéro de téléphone résidentiel
Date (jj/mm/aaaa)	
	Autre numéro de téléphone
Adresse postale	
(si elle est différente de l'adresse de la propriété)	Adresse de courriel
Quelle est la valeur imposable de votre propriété première page de votre avis d'évaluation foncière   \$	
Section 2 : Les raisons pour lesquelles v	ous demandez un réexamen
Veuillez nous indiquer pourquoi vous nous deman ou sa catégorie d'imposition. Vous devez inclure la pertinents. Prenez autant d'espace que nécessaire remplissez pas le formulaire en ligne.	a base de votre demande et tous les faits

## Avis d'évaluation foncière Demande de réexamen (DR) Année d'imposition foncière 2025



Numéro de rôle (voir la page 1 de votre avis d'évaluation foncière)	
Section 3 : Vos pièces justi catives	
ncluez-vous des documents ou des photographies dans votre DR pour appuyer votre demande? Dans l'af rmative, veuillez cocher toutes les réponses applicables.	
Renseignements relatifs à la vente pour cette propriété et pour d'autres propriétés similaires  Valeur imposable de propriétés similaires  Photos de cette propriété ou d'autres propriétés similaires  Autres documents, tels que des relevés relatifs au zonage municipal	
Section 4: Reconnaissance	

La date limite pour le dépôt d'une DR est imprimée sur votre avis. Nous examinerons attentivement les renseignements que vous fournissez, ainsi que les informations relatives à votre propriété qui sont consignées dans nos dossiers. Vous recevrez les résultats par écrit une fois notre réexamen terminé.

En soumettant la présente DR à la SEFM, vous con rmez que vous avez le droit de la soumettre en vertu de la Loi sur l'évaluation foncière (ou, le cas échéant, que vous avez le droit de renseignements la DR au nom de votre entreprise), et qu'à votre connaissance, le contenu de la présente DR est véridique.

Les renseignements personnels que vous fournissez sont recueillis par la SEFM en vertu des articles 10, 11, 14, 15, 16 et 16.1 de la *Loi sur l'évaluation foncière*. Conformément aux obligations prescrites par la loi de la SEFM, vos renseignements personnels seront utilisés principalement à des fins d'évaluation foncière, mais ils peuvent également l'être à des fins de planification par les municipalités et les conseils scolaires, de préparation de la liste électorale préliminaire utilisée par les municipalités et les conseils scolaires pour créer la liste électorale finale utilisée aux fins des élections et de rapports démographiques. De plus, la SEFM peut utiliser vos renseignements pour obtenir des commentaires, faire des sondages et améliorer la prestation des programmes.

## Avis d'évaluation foncière Demande de réexamen (DR) Année d'imposition foncière 2025



#### Appel auprès de la Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF)

Vous pouvez également faire appel de l'évaluation de la SEFM par l'intermédiaire de la CRÉF. La CRÉF est un tribunal indépendant (organisme décisionnaire) mis sur pied par le ministère du Procureur général de l'Ontario.

Veuillez noter que si votre propriété ou une partie de celle-ci est classée comme propriété résidentielle, propriété agricole ou forêt aménagée, vous devez d'abord déposer une DR auprès de la SEFM et celle-ci doit prendre une décision avant que vous puissiez interjeter appel auprès de la CRÉF. La catégorie d'imposition de votre propriété est indiquée sur votre avis.

Vous disposez de 90 jours après la date à laquelle nous publions les résultats de votre DR pour soumettre un appel à la CRÉF. La date limite pour faire appel d'une évaluation à la CRÉF gurera dans la lettre que la SEFM vous envoie avec les résultats de la DR. La CRÉF a sa propre procédure d'appel. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez contacter la CRÉF en téléphonant au 1866 448-2248 ou en vous rendant à l'adresse <u>tribunalsontario.ca/cref/</u>.

#### Contact us

Pour toute question concernant la collecte de données, veuillez prendre contact avec un représentant du service à la clientèle au 1 866 296-6722 ou au numéro ATS 1 877 889-6722, ou par la poste à l'adresse suivante : SEFM, 1340 Pickering Parkway, bureau 101, Pickering (Ontario) L1V 0C4.

Si vous avez des besoins en matière d'accessibilité, veuillez nous informer de ce que nous pouvons faire pour mieux y répondre.